



# PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n° DCPAT 2021-0010 du 11 JAN. 2020

**OBJET** : Consultation du public relative au projet d'arrêté relatif à l'interdiction de l'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques dans le département de la Sarthe.

**Le Préfet de la Sarthe**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**VU** le code de l'environnement, et notamment son article L 123-19-1,

**VU** le projet d'arrêté relatif à l'interdiction de l'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques dans le département de la Sarthe ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe,

## ARRÊTE

**Article 1** : Le projet d'arrêté relatif à l'interdiction de l'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques dans le département de la Sarthe est mis à la consultation du public **du 13 janvier 2021 au 2 février 2021 inclus**.

**Article 2** : Cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultations et enquêtes publiques/ Département/Dossiers 2021 ».

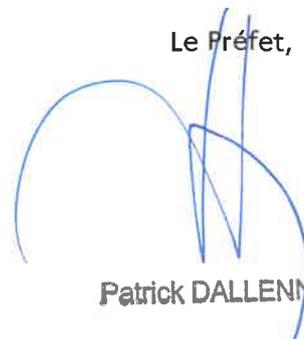
Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques/ Département /Dossiers 2021 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de cette consultation, l'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.

**Article 3** : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,



Patrick DALLENNES